

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 7 avril à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 16

Date de la convocation : 01/04/2021

Date d'affichage : 01/04/2021

Présents : Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Sabrina DOUAIRE, Nathalie FUSELLIER, Bernadette VOUAUX, Sandra RIQUIN, Béatrice CANONNE, Floriane DUPUY

Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry GROBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER, Robert PLU

Absente excusée : Madame Elodie MARCHAND

Absente, a donné pouvoir : Madame Aurélie POIRIER à Madame Sabrina DOUAIRE

Monsieur Thierry GROBOIS est nommé secrétaire de séance.

Un débat s'ouvre sur la question du vote des subventions étudié lors de la précédente réunion : Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales prévoit que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ». C'est la raison pour laquelle il a été demandé aux présidents et membres d'associations de s'abstenir de voter.

Monsieur Jacky PASQUIER souhaite que le procès-verbal soit annulé, Monsieur Patrice NEAU estime que ce texte est difficile à faire appliquer dans une commune où de nombreux élus font partie d'associations, Monsieur Florent POIRIER fait observer qu'il n'y a eu aucun parti pris au niveau de la commission d'attribution des subventions et demande à ce que ce point soit remis aux votes, quant à Monsieur Christian PACORY, il rappelle que nul n'est sensé ignorer la loi.

Monsieur le Maire propose qu'à l'avenir, seuls les présidents d'associations ne participent pas au vote.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2021 est approuvé par 12 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

ORDRE DU JOUR

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

DESIGNATION	Travaux local RAM (fenêtres)
ENTREPRISE	Didier MEME
PRIX HT	2 722.30€
PRIX TTC	3 266.76€

2 -

DESIGNATION	Réparation lave-vaisselle restaurant scolaire
ENTREPRISE	QUIETALIS
PRIX HT	432.60€
PRIX TTC	519.12€

3 -

DESIGNATION	Produits d'entretien (école)
ENTREPRISE	CHAMPENOIS
PRIX HT	890.40€
PRIX TTC	1 068.48€

4 -

DESIGNATION	Verrière mairie
ENTREPRISE	DUJARDIN CONCEPTS
PRIX HT	6 295.94€
PRIX TTC	7 555.13€

5 -

DESIGNATION	Réfection du stade de football
ENTREPRISE	SARL RAGAIN BRUNO
PRIX HT	5 241.90€
PRIX TTC	6 290.28€

DEL N°07-04/2021-01 Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du document établi par les services du Trésor Public. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 du Receveur.

DEL N°07-04/2021-02 Compte administratif 2020

Monsieur le Maire quitte la salle pour cette délibération.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la première adjointe, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 qui s'élève en section de fonctionnement à 2 126 230,53€ en recettes et à 1 169 175,74€ en dépenses ; il dégage donc un excédent de 957 054,79€.

En investissement, les recettes sont de 898 779,54€ et les dépenses de 997 899,89€, soit un résultat déficitaire de - 99 120,35€, soit un résultat global définitif de clôture de 857 934,44€.

DEL N°07-04/2021-03 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

194 823,40€ à la section d'investissement (déficit corrigé)

762 231,39€ à la section de fonctionnement

DEL N°07-04/2021-04 Taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire explique que les bases restent les mêmes, malgré la neutralisation de la taxe d'habitation. En raison de sa compensation, il y a cette année une recette supplémentaire de plus de 7000€.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des contributions directes pour l'année 2021 et de les maintenir, ainsi qu'il suit, identiques à ceux fixés pour 2020 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.39%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.51%

(Madame Nathalie FUSELLIER arrive à 21h).

DEL N°07-04/2021-05 Budget primitif 2021

Chaque membre du conseil a été destinataire des documents préparatoires. Monsieur le Maire rappelle que la commission budget s'est réunie le 18 mars dernier.

Certains ajustements ont été réalisés depuis, notamment parce que les dotations de l'Etat n'étaient pas connues.

Les lignes les plus importantes sont énumérées, ainsi que les investissements prévus.

Monsieur Jacky PASQUIER évoque un terrain situé rue de Vernoi, qui pourrait être acquis pour un futur aménagement.

Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement une réflexion pourrait être menée pour construire de nouveaux logements, notamment pour les personnes handicapées. Il a d'ailleurs participé à une réunion concernant les habitations inclusives.

En conclusion, Monsieur le Maire explique que le budget a été construit de manière à ce que tous les aspects soient travaillés, que ce soit la jeunesse, l'aménagement des routes, chemins et fossés, l'image de la commune, la communication et la sécurité.

Le budget de la commune s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 2 384 168.00€

Section d'investissement : 1 762 433.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune par 16 voix pour et 1 abstention.

INFORMATIONS

- Situation sanitaire

Monsieur le Maire explique que le taux d'incidence a fortement monté avant le confinement, pour Vernantes et les communes environnantes ; le virus ne frappe plus seulement les personnes âgées.

Cette semaine, les écoles accueillent les enfants des soignants et des parents exerçant des professions qui ne leur permettent pas de les garder.

Ainsi l'école publique accueille 9 élèves, dont 2 de Vernail le Fourrier et 1 de Saint Philbert du Peuple. Quant à l'école privée, 1 enfant est inscrit.

Le restaurant scolaire lui ne fonctionne pas.

Le centre de loisirs sera ensuite ouvert ces 15 prochains jours.

En réponse à Monsieur Thierry GROSBOIS qui demande si un centre de vaccination sera installé à Vernantes, Madame Jacqueline TARDIVEL lui répond par la négative et explique qu'un site va être ouvert à Saumur le 15 avril.

- Monsieur le Maire fait un point sur la vente des terrains à la Dustrie : il explique que 6 d'entre eux sont vendus et qu'un autre est sous compromis. Il en reste 4 de l'autre côté, et un couple souhaite acheter 2 terrains, considérant que la surface d'un seul est insuffisante. Aucune mesure n'empêchant ce type de vente, il souhaite néanmoins recueillir l'avis du conseil sur le principe. Monsieur Etienne MOREAU se déclare peu favorable à ce principe, car cela suppose une maison en moins et par conséquent un manque de recettes (impôts locaux) ; le reste du conseil estime que cela peut être une solution pour attirer des habitants sur la commune.
- La Poste a indiqué que la fermeture du centre de tri aurait lieu le 30 septembre prochain.
- Le futur plan guide de la commune est présenté au conseil, celui-ci, qui est financé par la publicité, sera distribué à la population et aux personnes de passage, notamment les randonneurs.
- Schéma de mutualisation : plusieurs souhaits des élus ont été répertoriés et transmis à la communauté d'agglomération, notamment en matière de conseils juridiques, archives, urbanisme, décorations de Noël etc ...
- Monsieur le Maire annonce que l'entreprise « Serres Val de Loire » l'a informé de son départ en août 2023 ; les bâtiments existants seront repris par la communauté d'agglomération.
- Une réunion relative à l'agrandissement de l'entreprise Aristée se tiendra prochainement.
- Une convention va être signée avec la communauté d'agglomération pour des prestations sur la ZA du Moulin du Pin ; le document sera présenté lors de la prochaine séance du conseil.

- Du 17 au 21 mai prochain, un stagiaire sera présent au sein des services techniques.

QUESTIONS DIVERSES

- A Monsieur Jacky PASQUIER qui signale la disparition du panneau d'entrée d'agglomération rue de Mouliherne, ainsi qu'une décharge sauvage au lieudit la Gâcherie, Monsieur le Maire répond qu'il a connaissance des faits et que, dans la deuxième affaire, un courrier va être adressé au propriétaire du terrain.
- Monsieur Etienne MOREAU revient sur le litige opposant le SIEA au kinésithérapeute, expliquant que l'audience au tribunal prévue le 30 mars a été reportée au 20 avril.
- Madame Jacqueline TARDIVEL transmet les remerciements du club des retraités qui ont pu s'acheter du mobilier avec la subvention municipale accordée.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23h15.

Fait à VERNANTES, le 8 avril 2021

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Thierry PAPOT